

## Communiqué de presse

### En partenariat avec le Département du Pas-de-Calais, la ville de Bapaume et la Communauté de Communes Sud-Artois, Sanef met à disposition 37 nouvelles places de covoiturage à Bapaume (sortie n°14 sur A1)

- Ce matin, **Jean-Jacques COTTEL** - Conseiller Départemental du Pas-de-Calais, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois et Maire de Bapaume et **Julien CASTRES SAINT MARTIN** - Directeur Infrastructures du groupe Sanef ont inauguré l'extension de l'aire de covoiturage de Bapaume.
- Les travaux, débutés en mars, ont permis d'ajouter 37 nouvelles places aux 60 déjà existantes pour les conducteurs du Département.
- Sanef s'est engagée auprès de l'État à construire, en partenariat avec les acteurs du territoire, 1 000 places supplémentaires dédiées au covoiturage d'ici fin 2026\*, portant ainsi son offre totale à plus de 2 500 places à proximité directe de ses autoroutes.

Les Essarts, le 17 juin 2025

#### Une aire de covoiturage structurante pour Sanef et le territoire



Idéalement situé au niveau du diffuseur n°14 de l'A1, le parking de Bapaume a rencontré depuis son ouverture un vif succès nécessitant l'augmentation de sa capacité d'accueil. Une nouvelle extension a donc été réalisée afin de répondre aux besoins des utilisateurs du secteur. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs des partenaires pour favoriser les mobilités responsables.

L'aire de covoiturage de Bapaume, compte désormais 97 places, dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) et 2 places de recharge pour les véhicules électriques. Elle propose un espace entièrement clôturé, éclairé et dédié aux véhicules légers, ainsi qu'une signalétique et un cheminement adaptés aux piétons.

Le parking existant depuis 2019 avait été financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Sud-Artois. Les travaux relatifs à l'extension sont entièrement financés par Sanef et représentent **296 000 € HT**. La commune a quant à elle mis à disposition le foncier nécessaire. C'est la Communauté de Communes Sud-Artois qui assurera l'exploitation et l'entretien du site.

Ce projet est la 9<sup>ème</sup> collaboration entre Sanef et le Département du Pas-de-Calais. Plusieurs parkings proposent déjà 656 places réparties sur les sites de Fresnes-les-Montauban, Arras, Etaples le Touquet, Berck Wailly-Beaucamp, Ardres, Saint-Omer, Béthune, Liévin et maintenant Bapaume.

## Le groupe Sanef, acteur de la mobilité responsable

Le gouvernement a fixé un objectif ambitieux d'ici 2027 : tripler le nombre de trajets quotidiens en covoiturage pour atteindre **3 millions de déplacements**. Cette dynamique est déjà bien engagée : en 2024, le nombre de trajets a progressé de 33 % par rapport à 2023, atteignant **13 millions de déplacements** sur une année. Le nombre de nouveaux conducteurs et passagers a plus que doublé. Dans ce contexte, le groupe Sanef adapte en permanence ses autoroutes pour continuer à offrir le meilleur service à ses clients, en réponse aux nouveaux besoins et usages de mobilité.

Engagé dans la réduction de son empreinte environnementale et la décarbonation du transport, le groupe Sanef a développé, depuis la fin des années 90, des solutions dédiées au covoiturage, en aménageant des parkings spécifiques à l'entrée de ses réseaux autoroutiers. Aujourd'hui, ce dispositif comprend une trentaine d'aires de covoiturage, offrant plus de **2 000 places aux conducteurs**. Sanef, en partenariat avec les collectivités locales, entend poursuivre cet ambitieux programme en créant 1 000 places supplémentaires pour un investissement total de près de 8 M€. D'ici la fin 2026\*, ce projet portera à plus de **2 500 le nombre total de places de covoiturage** disponibles à proximité immédiate de ses infrastructures, contribuant ainsi pleinement à la transition vers une mobilité plus durable et partagée.

---

## A propos du Département du Pas-de-Calais

Près de 2050 places de covoiturage !

La mobilité, l'accessibilité du territoire et le développement durable sont des axes forts du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité qui a fixé des objectifs de politiques publiques, notamment pour le développement du covoiturage en favorisant des parkings dédiés à cet usage.

Pour le Département du Pas-de-Calais, 78 sites de covoiturage ont été identifiés comme pertinents pour répondre aux besoins et sont repris au Schéma Interdépartemental de Covoiturage. Le Département accompagne la réalisation des aires de covoiturage avec une participation de 50 % du coût des travaux HT plafonnée à 50 000 euros HT, après déduction de tous types de subventions. En mars 2019, les élus ont délibéré pour permettre d'accompagner davantage les grandes aires, en ajoutant 1 000 euros HT par place supplémentaire pour les aires au-delà de 50 places ou les projets d'extension. Dès la validation du Schéma Interdépartemental de Covoiturage, le Département a sollicité la Sanef pour présenter les aires identifiées à proximité des échangeurs autoroutiers. La collaboration entre la Sanef et le Département a ainsi permis la réalisation de l'extension de l'aire de covoiturage de Bapaume, située au niveau de l'échangeur 14 de l'autoroute A1, une extension dont la mise en service est officialisée ce mardi 17 juin 2025.

La pratique du covoiturage est une évolution à l'initiative des particuliers ; elle est motivée par des raisons économiques (coûts des carburants, de l'entretien des véhicules) et environnementales (pollutions, nuisances sonores, etc.). A ce jour, ce sont 47 aires de covoiturage, soit précisément 2043 places dédiées à cette pratique, qui sont réalisées sur le territoire départemental (ou en travaux). Le succès de ces aires à proximité des grands axes de circulation est grandissant et de nombreux projets portés par les collectivités sont encore dans les cartons. Le Département est un partenaire privilégié du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités. L'ensemble des aires est référencé sur la plateforme régionale [www.passpasscovoiturage.fr](http://www.passpasscovoiturage.fr).

Département du Pas-de-Calais  
Luc Charpentier - Responsable des relations presse  
+33 (0)3 21 21 91 27 / +33 (0)6 67 29 21 58  
[Charpentier.Luc@pasdecals.fr](mailto:Charpentier.Luc@pasdecals.fr)

---

## A propos de la Communauté de Communes Sud-Artois

Situé dans la région Hauts-de-France et le département du Pas-de-Calais (62), l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Sud-Artois est composé de 64 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Communauté de Communes du Sud-Artois a toujours été engagée dans la transition écologique. En atteste par exemple le label «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte» (TEPCV) attribué à la collectivité en 2015. Grâce à ce label, la collectivité a pu disposer d'un budget financier pour encourager des projets territoriaux. De nombreuses actions sont réalisées à l'échelle du territoire, notamment dans les domaines de la biodiversité, des aménagements, du développement durable, de la mobilité...

Communauté de Communes Sud-Artois  
5 rue Neuve - 62450 BAPAUME  
03 21 59 17 17

---

## A propos de la Ville de Bapaume

Riche de nombreux équipements et services, Bapaume présente les avantages d'une petite ville épanouie au sein du monde rural.

Son attractivité et son positionnement géographique, au centre de la région Hauts de France, à proximité immédiate de l'Autoroute du Nord, lui confèrent un dynamisme important.

Dotée de plusieurs zones d'activités, à taille humaine mais en plein développement, et une armature commerciale d'une ville quatre fois plus grande avec un actif de 120 commerçants sont de sérieux atouts pour cette cité résolument tournée vers l'avenir...

Les investissements sur la mobilité et les déplacements doux, la valorisation de chemins de randonnées et l'aménagement d'espaces naturels participent au bien-être de ses habitants et à la pérennité de son authenticité et de sa qualité d'accueil.

Ville de Bapaume  
36 Place FAIDHERBE - 62450 BAPAUME  
03 21 50 58 80

---

### **A propos du groupe Sanef**

Filiale du groupe Abertis, leader mondial de la gestion d'autoroutes, le groupe Sanef exploite 1 807 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Les 2 200 collaborateurs du groupe se mobilisent chaque jour, 24h/24, pour assurer sécurité et confort à tous leurs clients. Partenaire de l'Etat et des territoires traversés par ses réseaux, le groupe s'engage pour favoriser les nouvelles mobilités, promouvoir la sécurité routière et lutter contre le réchauffement climatique.

Principales filiales : Sapn et Bip&Go [www.groupe.sanef.com](http://www.groupe.sanef.com)

Sanef - Direction Communication Externe  
Sylvie Coimbra - Responsable Communication du pole Infrastructures  
02 35 18 54 05 / 06 67 49 69 89  
[sylvie.coimbra@sanef.com](mailto:sylvie.coimbra@sanef.com)  
[groupe.sanef.com](http://groupe.sanef.com)